

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2020_002

Vote du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019 ; affectation du résultat

L'an deux mille vingt et le dix mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Henri COUDERC.

Étaient présents : Claude ALIBERT, Jean-Pierre ALLIER, André BOUDES, Bernard CASTANIER, Patrick CONTASTIN, Jean-Claude FOURNIER, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL

Étaient représentés : Bernard POURQUIÉ par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Gérard PRÊTRE

Date de convocation : 28 février 2020

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 16	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 3

Par trois abstentions et 13 voix "pour", le comité syndical, après avoir délibéré,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le président ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;

1. **Prend acte** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				154 871,01 €		154 871,01 €
Opérations de l'exercice	329 522,35 €	330 544,38 €	451 507,55 €	432 884,08 €	781 029,90 €	763 428,46 €
TOTAUX	329 522,35 €	330 544,38 €	451 507,55 €	587 755,09 €	781 029,90 €	918 299,47 €
Résultat de clôture		1 022,03 €		136 247,54 €		137 269,57 €
				Restes à réaliser	56 506,94 €	
				Excédent de financement total		80 762,63 €

2. **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve ;

3. **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4. **Arrête** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus ;

5. **Décide** d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

1 022,03 €	au compte R002 (recettes de fonctionnement)
------------	---

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Henri COUDERC



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT
TARN
AMONT

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le <u>09/04/2020</u> et publié ou notifié le <u>10/04/2020</u>
--